

# ASSEMBLÉE NATIONALE

6 février 2021

---

PROGRAMMATION LUTTE CONTRE LES INÉGALITÉS MONDIALES - (N° 3699)

**RETIRÉ AVANT DISCUSSION**

## AMENDEMENT

N ° AE632

présenté par  
M. Mbaye

-----

### ARTICLE PREMIER

#### CADRE DE PARTENARIAT GLOBAL

A la dernière phrase de l'alinéa 21, après le mot :

« pauvreté »,

insérer les mots :

« ou de vulnérabilité ».

#### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à intégrer la notion de vulnérabilité en sus de celle de pauvreté, cette dernière étant plus restrictive, en ce sens qu'elle est principalement référence à la situation matérielle des individus. En effet, la notion de vulnérabilité permet également d'intégrer des populations victimes de discrimination ou de violation de leurs droits.

Ces populations étant susceptibles d'avoir des besoins qui leurs sont propres, il apparaît opportun de les inclure aux seins des dispositifs de volontariat à l'international.